

## **Le gouvernement du Canada publie le budget de 2022**

**De : Ministère des Finances Canada**

**Communiqué de presse**

**Le 7 avril 2022 - Ottawa (Ontario) - Ministère des Finances Canada**

L'honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances, a publié aujourd'hui le *Budget 2022 : Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable*.

Depuis le creux de la récession causée par la pandémie, l'accent mis sur les emplois par le gouvernement – afin que les Canadiens et les Canadiennes conservent leur emploi et que leurs employeurs gardent la tête hors de l'eau – a rendu possible la relance rapide et forte de l'économie canadienne. Le Canada a connu la meilleure relance de l'emploi parmi les pays membres du G7 : il a récupéré 112 % des emplois perdus, et le taux de chômage se situe à 5,5 % à peine, près du niveau record de 5,4 % atteint en 2019, le plus bas au Canada en cinq décennies.

Dans le budget de 2022, le gouvernement fait des investissements ciblés et responsables pour créer des emplois et assurer la prospérité aujourd'hui, et bâtir un avenir économique plus fort pour tous les Canadiens. Ces investissements comprennent les suivants :

1. **Investir dans les Canadiens et rendre la vie plus abordable** : Les Canadiens sont le pilier d'une économie forte et en croissance, et les mesures qui soutiennent l'accès au logement et la main-d'œuvre croissante sont indispensables pour assurer la croissance économique. Parmi les mesures concernant le logement contenues dans le budget de 2022 figurent les suivantes : permettre au Canada d'être en mesure de doubler la construction de logements au cours des dix prochaines années; aider les Canadiens à épargner pour acheter leur première propriété; interdire les investissements étrangers qui rendent le logement moins abordable pour les Canadiens; et mettre un frein aux pratiques déloyales qui font grimper le prix du logement. Le budget de 2022 investit également pour permettre aux travailleurs canadiens d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour occuper les emplois bien rémunérés d'aujourd'hui et de demain, et pour faciliter la tâche des immigrants qualifiés dont notre économie a besoin pour faire du Canada leur nouveau chez-soi. Le budget de 2022 fait d'autres investissements importants pour favoriser les services de garde d'enfants abordables, réduire les retards dans les chirurgies et les procédures médicales dans le système de soins de santé publique, ainsi que pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.
2. **Investir dans la croissance économique et l'innovation** : La croissance économique est la clé de la prospérité à long terme du Canada. Le budget de 2022 donne suite aux investissements historiques réalisés par l'intermédiaire du budget de 2021 dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – ce qui pourrait se traduire par une croissance du PIB réel pouvant atteindre 1,2 % au cours des vingt prochaines années – et comprend d'autres investissements essentiels pour rendre l'économie du Canada plus forte et plus novatrice. Ces investissements permettront notamment d'établir un nouveau fonds de croissance du Canada qui attirera des dizaines de milliards de dollars en capitaux privés dans les industries canadiennes et les emplois canadiens, ainsi qu'une nouvelle agence d'innovation et d'investissement qui favorisera la productivité et la croissance dans l'ensemble de l'économie. Le budget de 2022 prévoit également jusqu'à 3,8 milliards de dollars pour mettre en œuvre la première stratégie sur les minéraux critiques du Canada, une stratégie qui créera des milliers de bons emplois et tablera sur le besoin croissant de minéraux servant à la fabrication de tous les produits, depuis les téléphones jusqu'aux voitures électriques. De plus, le budget comprend des mesures pour bâtir des chaînes d'approvisionnement plus résilientes, réduire les impôts des petites entreprises en croissance et stimuler la création de la propriété intellectuelle canadienne et en assurer la protection.

- 3. Investir dans une économie propre :** Prendre des mesures pour protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques est la bonne chose à faire pour la planète, et c'est aussi la bonne chose à faire pour l'économie canadienne. Avec le budget de 2022, le gouvernement aidera les Canadiens et les entreprises canadiennes à bénéficier de la transition mondiale vers une économie propre, notamment en établissant de nouvelles mesures incitatives visant l'élaboration de technologies propres ainsi que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. En plus de réaliser d'autres investissements pour protéger les terres, les lacs et les océans du pays, le gouvernement s'emploiera également à rendre les véhicules zéro émission plus abordables pour les Canadiens, à construire et à élargir un réseau national de bornes de recharge de véhicules zéro émission et à effectuer de nouveaux investissements dans l'énergie propre.

Au début de la pandémie, le Canada affichait le ratio de la dette nette au PIB le plus faible parmi les pays du G7, avantage qui a pris de l'ampleur par rapport aux autres pays. Grâce au budget de 2022, le Canada conservera ce premier rang, en plus d'occuper le deuxième rang d'ici la fin de l'année au chapitre de la rapidité de la relance, en comparaison avec les autres pays du G7. Après une période où le gouvernement fédéral a investi huit dollars par tranche de dix dollars engagés pour soutenir la population et l'économie canadiennes durant la pandémie, le budget de 2022 représente une approche responsable sur le plan budgétaire pour assurer une croissance économique et bâtir une économie qui profite à tout le monde. Essentiellement, il soutient le point d'ancrage budgétaire du gouvernement, soit la diminution du ratio de la dette au PIB et la résorption des déficits liés à la COVID-19, ce qui garantira la viabilité à long terme de la situation financière du Canada.

### Citations

« Le budget de 2022 vise à faire croître l'économie canadienne, à créer de bons emplois et à bâtir un Canada où personne n'est laissé pour compte. Notre plan, qui est responsable et mûrement réfléchi, se traduira par un plus grand nombre de logements et d'emplois bien rémunérés pour les Canadiens, permettra d'offrir un air plus pur et une eau plus propre à nos enfants et assurera une économie plus forte et plus résiliente pour les années à venir. »

*L'honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances*

### Faits en bref

- **Les mesures du budget de 2022 visant à rendre le logement plus abordable comprennent :**
  - Faire en sorte que le Canada puisse doubler la construction de nouveaux logements au cours des dix prochaines années;
  - Aider les Canadiens à acheter leur première propriété, notamment en instaurant le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété et en doublant le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation;
  - Établir un nouveau fonds pour accélérer la construction de logements qui ciblera la création de 100 000 nouveaux logements nets au cours des cinq prochaines années.
- **Les mesures du budget de 2022 visant à lutter contre les changements climatiques comprennent :**
  - Offrir un financement de plus de 3 milliards de dollars pour rendre les véhicules zéro émission plus abordables et établir un réseau national de bornes de recharge;
  - Réaliser de nouveaux investissements importants pour protéger les terres, les lacs et les océans;
  - Établir un fonds de croissance du Canada pour aider à attirer des dizaines de milliards de dollars en capital privé qui serviront à bâtir une économie carboneutre d'ici 2050.
- **Le budget de 2022 prévoit d'autres mesures importantes, dont les suivantes :**

- Fournir 5,3 milliards de dollars sur cinq ans pour offrir des soins dentaires aux Canadiens dont le revenu familial annuel est inférieur à 90 000 \$. Les soins dentaires seront d'abord offerts aux jeunes de moins de 12 ans en 2022, puis aux moins de 18 ans, aux aînés et aux personnes en situation de handicap en 2023. La mise en œuvre complète du régime est prévue pour 2025. Le programme serait limité aux familles dont le revenu familial annuel inférieur à 90 000 \$, et toute personne ayant un revenu annuel inférieur à 70 000 \$ n'aurait pas à payer de quote-part;
- Fournir jusqu'à 3,8 milliards de dollars pour mettre en œuvre la première stratégie sur les minéraux critiques du Canada;
- Investir 11 milliards de dollars supplémentaires pour continuer de soutenir les enfants et les familles autochtones et aider les communautés autochtones à poursuivre leur croissance et à façonner leur avenir;
- Investir plus de 8 milliards de dollars supplémentaires pour améliorer l'équipement des Forces armées canadiennes, renforcer les contributions du Canada à l'égard de ses principaux alliés, dont celles de l'OTAN et du NORAD, et renforcer la cybersécurité du Canada;
- Soutenir davantage l'Ukraine et le peuple ukrainien à la suite de l'invasion illégale du pays par la Russie, notamment en offrant jusqu'à 1 milliard de dollars en nouvelles ressources sous forme de prêt au gouvernement ukrainien par l'intermédiaire d'un nouveau compte administré pour l'Ukraine au Fonds monétaire international (FMI), et en offrant 500 millions de dollars supplémentaires en aide militaire;
- Imposer aux plus grandes banques et sociétés d'assurance-vie du pays un dividende temporaire pour la relance au Canada représentant une taxe unique de 15 % sur tout revenu imposable ayant excédé 1 milliard de dollars en 2021, afin de soutenir la relance globale du Canada;
- Augmenter de façon permanente le taux d'imposition du revenu des entreprises de 1,5 point de pourcentage sur le revenu imposable des grandes banques et sociétés d'assurance-vie au-dessus du seuil de 100 millions de dollars.

## **Personnes-ressources**

### **Les médias peuvent s'adresser à :**

Adrienne Vaupshas  
Attachée de presse  
Cabinet de la vice-première ministre et ministre des Finances  
Adrienne.Vaupshas@fin.gc.ca

Relations avec les médias  
Ministère des Finances Canada  
mediare@fin.gc.ca  
613-369-4000

### **Demandes de renseignements généraux**

Numéro de téléphone : 1-833-712-2292  
Téléimprimeur : 613-369-3230  
Courriel : financepublic-financepublique@fin.gc.ca

*Reproduit avec l'autorisation du ministère des Finances, 2022*